



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA CORREZE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL

sommaire du n° 5 quater du 3 mai 2004

N.B. : ce recueil peut être consulté : sur simple demande aux guichets d'accueil de la préfecture et des sous-préfectures de BRIVE et de TULLE et sur le site www.correze.pref.gouv.fr

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

RÈGLEMENT OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL

mis à jour le 6 janvier 2004

CHAPITRE I – GENERALITES

- A – Missions des Services d'incendie et de secours Page 3
- B – Rôles du préfet et du maire
- C – Le directeur départemental des Services d'incendie et de secours

CHAPITRE II – ORGANISATION TERRITORIALE

- A – Généralités Page 4
- B – Les centres d'incendie et de secours du corps départemental

CHAPITRE III – ORGANISATION OPERATIONNELLE

- A – Généralités Page 4
- B – Le centre de traitement de l'alerte Page 5
- C – Le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours
- D – L'organisation du commandement
- E – Le plan de défense des communes Page 6
- F – Les matériels
- G – Les personnels

CHAPITRE IV - DISPOSITIONS OPERATIONNELLES PERMANENTES

- A – Maintien d'un service opérationnel minimum Page 6
- B – Les unités opérationnelles spécialisées
- C – Les notes opérationnelles sur les groupes d'intervention Page 7
- D – Les renforts hors département sur demande de l'Etat-Major de Zone
- E – Cas particulier du département pour se rendre en intervention

CHAPITRE V – LE SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL Page 8

CHAPITRE VI – LA PREVENTION Page 8

CHAPITRE VII – LA PREVISION Page 8

CHAPITRE VIII – LA FORMATION Page 8

ANNEXES Page 9

GLOSSAIRE Page 29

ANNEXES



<u>ANNEXE n° 1</u>	Grille de montée en puissance de la chaîne de commandement	page 9
<u>ANNEXE n° 2</u>	Grille de départ des moyens de secours par nature d'intervention	page 10
<u>ANNEXE n° 3</u>	Plan de défense des communes	page 14
<u>ANNEXE n° 4</u>	Listes des unités opérationnelles et lieux géographiques d'implantation	page 19
<u>ANNEXE n° 5</u>	Organigramme du corps départemental	page 20
<u>ANNEXE n° 6</u>	Livret prévision – Dimensionnement des besoins en eau	page 21
<u>ANNEXE n° 7</u>	Effectif maximum dans les centres d'incendie et de secours	page 26
<u>ANNEXE n° 8</u>	Effectif par véhicule	page 26
<u>ANNEXE N° 9</u>	Livret prompt secours	page 27
<u>ANNEXE n° 10</u>	Groupes préconstitués	page 29